



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 avril 2021

Question n° 3 de M. Henri Klunge, déposée le 22 mars 2021 « Quel avenir pour les cartes journalières ? »

Rappel

« La presse nous a appris dernièrement que les cartes journalières CFF allaient disparaître, et avec elles les cartes journalières communales que la population pouvait acheter pour CHF 49.-.

Cette offre était intéressante économiquement pour la population et politiquement pour encourager les Lausannoises et Lausannois à prendre les transports publics ».

Préambule

La Ville de Lausanne propose à ses habitant·e·s des cartes journalières communes au prix de CHF 49.-. Leur vente est assurée par Lausanne tourisme dans ses locaux de la gare CFF.

Depuis quelques années, les ventes de cartes journalières communes souffrent de la concurrence de l'évolution du paysage tarifaire des transports publics, plus particulièrement des offres dégriffées de CFF, au point que de nombreuses communes, dont Lausanne, peinent à couvrir leurs frais. Toutefois, si l'offre n'est plus guère attrayante pour les titulaires d'un abonnement demi-tarif, elle le reste pour les autres voyageurs. L'abandon du régime des cartes journalières représente dès lors une perte que la Ville de Lausanne a déploré, tant à l'Union des villes suisses (UVS) que plus récemment dans le cadre de Lausanne Région.

Face à ce constat, l'UVS et l'Association des Communes Suisses (ACS) ont entamé des discussions avec les CFF et l'alliance SwissPass sur l'avenir de la carte journalière commune. Ces discussions ont débouché sur les décisions suivantes qui ont été approuvées par les comités des deux associations communales :

- la carte journalière commune restera en circulation dans sa forme actuelle jusqu'en décembre 2023. Passé ce délai, la vente aux communes sera arrêtée. Les plans initiaux du secteur des transports publics prévoyaient l'arrêt pour 2021, l'offre est donc maintenue pour deux années supplémentaires ;
- l'idée de numériser la carte journalière commune a été écartée en raison de charges disproportionnées liées à la multitude d'interfaces et solutions informatiques utilisées par les communes ;



- la collaboration entre les villes, les communes et les transports publics sera poursuivie. Les communes profiteront d'une nouvelle offre à partir de 2024, dont les contours restent à définir.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Quelles sont les options que la Municipalité prévoit pour éviter la disparition des cartes journalières CFF ou tout du moins remplacer cette offre ?

Comme indiqué en préambule, l'UVS, l'ACS et l'alliance SwissPass vont développer une nouvelle offre à partir de 2024 qui devrait prendre le relais des cartes journalières communes. La Municipalité s'engagera également dans l'intervalle pour faire valoir sa position et défendre la mise en place, dès 2024, d'un régime qui demeure avantageux, notamment pour la population qui n'est pas titulaires d'un abonnement demi-tarif, et qui puisse être proposé au public plus simplement que ce n'est le cas aujourd'hui.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de M. Henri Klunge.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 15 avril 2021.

Au nom de la Municipalité

Le vice-syndic
Pierre-Antoine Hildbrand



Le secrétaire
Simon Affolter